




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 1 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6985

## 1 Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE NOUVELLES SERRES  
CHAMP MORIN

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA CHAMP MORIN

Raison sociale

SCEA CHAMP MORIN

N° SIRET

4 2 3 7 9 0 2 8 6 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Société civile d'exploitation agricole

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DINAND

Prénom(s)

Christophe

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°	aménagement de serres sur 11 395,5 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la mise en place de 11 serres de type multi-chapelle sur une surface de 1,14 ha. Les serres serviront à une production horticole (pépinière).

Les parcelles ont une hauteur de 5,95 m pour une largeur de 9,80 m et une longueur de 112m de moyenne. les Serres seront en plastique, une bâche plastifiée translucide blanche sera présent sur le toit et les façades Sud Ouest et Nord Ouest. Des filets occultant de type brise vent teinte verte.

Actuellement, la société possède des serres servant à une production horticole dont les premières sont présentes depuis les années 80 et les dernières ont été implantées en 2008. Leurs dimensions sont :

de 5.50 m de large pour 85 m de long ; une de 5.50 m pour 50 m de long ; deux de 7 m pour 45 m de long ; une de 9 m de large pour 50 m de long ; deux de 6 m pour 50 m de long ; deux de 6 m pour 60 m de long.

Aujourd'hui aucune installation complémentaire n'est à effectuée vis à vis du projet. un plan d'eau d'irrigation d'un volume de 19 350 m<sup>3</sup> est présent à proximité immédiate du projet. Un système de rigoles sera présent pour la récupération de eaux pluviales et seront dirigées vers deux collecteurs. Deux pompes de 45 m<sup>3</sup>/h achemineront cette eau vers le bassin de rétention.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les serres serviront à une production horticole. Le souhait est d'optimiser la production, de faciliter les interventions et la mécanisation des cultures au sein de son exploitation. Aucune augmentation de production n'est prévu à l'heure actuelle. Pour faciliter les interventions dans les serres, la société souhaite déplacer des planches horticoles présentent dans des anciennes serres.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Etant donné que la phase de remblai ayant été déjà effectué lors de l'extension du plan d'eau d'irrigation (soumis à déclaration (IOTA 19027) sur la totalité du site du projet (1,52 ha). La profondeur de remblai varie entre 40 cm et 80 cm. La phase travaux consistera à la création de rigoles pour permettent la récolte et l'acheminement de l'eau pluviales et d'irrigation vers les deux collecteurs. De plus, des ancrages bétonnés seront créés pour l'implantation des serres.

Leurs dimensions sont :

poteaux de pignon avec stabilités : Diamètre = 400 mm et Profondeur = 1000 mm

Poteaux du milieu : D=350 mm et P=700 mm

poteaux de rive : D= 350 mm et P=800 mm

Renforts (haubans) : D=400 mm et P=1200 mm

La régularisation du remblais effectué à l'époque est en cours avec la police de l'eau dans le cadre de la procédure loi sur l'eau liée au présent projet (Procédure en cours d'instruction - DIOTA-230413-174632-956-138).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Aucune augmentation en terme de produit horticole n'est prévu pour l'instant. Le but principal est de faciliter la mécanisation dans les serres.

Un réseau de collecte sera mis en place au niveau de chaque serre pour acheminer l'eau vers deux collecteurs.

Les eaux pluviales seront ensuite envoyées vers le plan d'eau d'irrigation grâce à deux pompes de 45 m<sup>3</sup>/h.

Ces eaux serviront donc pour l'irrigation des différentes parcelles dont les serres en projet (circuit fermé).

Lors de la phase démantèlement, une première phase consistera au démontage des serres et les matériaux suivront une filière de recyclage ou seront revalorisés. Les déchets inerte seront eux utilisé comme remblai

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à des procédure d'autorisation mais le projet est soumis à déclaration (DIOTA-230413-174632-956-138) pour la rubrique 3.3.1.0 du Code de l'Environnement. une surface de 0,96 ha de zone humide seront détruite via le projet.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
emprise au sol	11 395, 50 m <sup>2</sup>
Nombre de serres	11
hauteur	5,95 m
largeur d'une serre	9,80 m
longueur maximum	117,50 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Loire-Longué approuvé le 29 juin 2021. La parcelle en projet est classée en zone A (agricole)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZNIEFF de type 2 est à 1,2 km au Sud du projet : 520004475 : « massifs forestiers de la Breille, de Pont-Menard, de la graine de sapin, zones de transition et lac de Rillé
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présent dans le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 7,6 km du bien classé le plus proche : "ANCIENNE ABBAYE DU LOROUX ET SES ALENTOURS"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide de 0,96 ha localisée pédologiquement par la société Hydratop. C'est une zone humide de plateau dont sa zone contributive est de 29 ha. Fonctionnalités de la zone humide : principalement hydrogéologie :(recharge de la nappe du cénomaniens, ralentissement des écoulements). Une compensation sera effectuée conformément à la démarche ERC (cf. 6.5)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	système aquifère du cénomaniens
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à 1,5 km du périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable le plus proche. L'impact sur la qualité de l'eau est donc négligeable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 12 km du projet. L'impact est donc négligeable

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1,1 km au sud du projet FR2410016 : « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 7,6 km "ANCIENNE ABBAYE DU LOROUX ET SES ALENTOURS".

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas d'augmentation de la quantité d'eau prélevée dans la nappe via le forage. Une autorisation de prélèvement a été délivrée le 28 Novembre 2020 (IOTA 19956V2). Le volume maximum annuel de prélèvement est de 43000 m <sup>3</sup> /an avec une capacité de prélèvement de 30 m <sup>3</sup> /h. Le forage est de 57 m de profondeur.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les eaux pluviales sur site seront récupérées et transférées dans le plan d'eau d'irrigation afin d'être réutilisées (irrigation en circuit fermé). Ainsi, l'augmentation de production n'aura pas d'impact sur les prélèvements d'eau par le forage existant (volume autorisé par an).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas alimenté en eau potable. Il sera alimenté en électricité depuis les installation existante sur le site. Il ne sera pas nécessaire de procéder à des extensions de réseaux publics. Les EP seront canalisées vers le bassin existant en cours d'extension.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Milieux dégradée (remblai), la zone d'étude est actuellement une friche. Dans le cadre du projet, un linéaire de haie (principalement du jeune chêne) de 250m à été arraché avant l'investigation sur le terrain. Dans le cadre de la compensation, 300 m de linéaire de la même essence est en cours de plantation. La fonctionnalité de la haie est principalement hydraulique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles étaient déjà en zonage Agricole d'après le PLUi Loire-Longué
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Blou n'est pas concerné par un PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Blou n'est pas concerné par un PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation de produit phytosanitaire peut impacter les usagers des serres. Les usagers sont habilités conformément à la réglementation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société utilise déjà des produits phytosanitaires pour leur autres cultures



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces perturbations sont limités à la phase chantier avec la mise en place des multichapelles.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces perturbations sont limités à la phase chantier avec la mise en place des multichapelles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce secteur est déjà sous l'influence anthropique puisque que le projet se situe au sein d'une exploitation horticole (engins motorisés, déplacements importants humains, etc.)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations seront limités à la phase chantier via le déplacement des véhicules.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les EP seront canalisées vers le bassin d'irrigation existant, aucun rejet d'eau usée n'est prévu dans le projet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux d'irrigation seront soit absorber par les plantes soit redirigé via les rigoles dans le plan d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eau usée n'est prévu dans le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans l'unité paysagère des plateaux du Baugeais. Dans un périmètre de 360 ha, on retrouve actuellement 85 % d'habitat agricole (EUNIS), 11 % de zone bâtie et 4 % de boisement. Le projet aura donc peu d'impact sur patrimoine paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle était déjà une parcelle agricole, sa fonction va juste être modifiée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Actuellement, la société possède des serres servant à une production horticole dont les premières sont présentes depuis les années 80 et les dernières ont été implantées en 2008. Leurs dimensions sont : de 5.50 m de large pour 85 m de long ; une de 5.50 m pour 50 m de long ; deux de 7 m pour 45 m de long ; une de 9 m de large pour 50 m de long ; deux de 6 m pour 50 m de long ; deux de 6 m pour 60 m de long.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une procédure Loi sur l'Eau est en instruction concernant la rubrique 3.3.1.0 suite à l'aménagement de serres horticoles. Une procédure antérieure concernant le plan d'eau existant (rubrique 3.2.3.0) a été réalisée et validée en 2019 (IOTA 19027). Suite à une étude de caractérisation et délimitation de zone humide selon l'arrêté du 1er octobre 2009, une zone humide a été recensée. Les impacts hydrauliques attendus seront liés à la destruction de cette zone humide (rubrique 3.3.1.0). Les fonctionnalités initiales (hydrologique et biogéochimique) de la zone humide ne seront plus fonctionnelles de par son imperméabilisation (serres). Sa destruction va empêcher la bonne régulation du volume des eaux pluviales et son bon écoulement.

Des incidences liées aux modalités d'exécution des travaux peuvent être identifiées dû à la circulation des engins (bruit/poussière).

(Cf. Incidences du projet sur les eaux et le milieu aquatique du DLE en annexe)

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Éviter : Zone humide -> Investigations techniques et environnementales sur quatre parcelles déclarées à la PAC 2023. Seule le site actuelle avait des possibilité technique/financière viable.

la mise en place du système de circuit fermé permet d'éviter l'impact sur le milieu aquatique environnant.

Travaux -> Les mesures de prévention qui seront prises en phase travaux consisteront à maintenir le chantier et les ouvrages. de plus les travaux se feront de jour pour éviter de déranger. d'évacuation des eaux pluviales en bon état de propreté.

Réduire : Toute la zone humide identifiée est actuellement déjà dégradée par un remblai (voir historique). Elle sera impactée durant la phase travaux, par l'imperméabilisation du sol au travers de multi-chapelles. Aucune réduction n'a été prévue vis-à-vis des impacts sur la zone humide dégradée.

Compenser : Pour respecter les 200 % de compensation suite à la destruction d'une zone humide, une surface de 1,92 ha se situant dans le même bassin versant a été choisie. La zone se situe à 1 km du projet.

l'action de compensation : C32b mise en place de pratiques de gestion alternative plus respectueuses des milieux.

L'objectif de cette mesure est de retrouver le plan fonctionnel hydraulique et épurateur d'origine de la parcelle. La zone de compensation de 1,92 ha sera mise en prairie permanente. Il est important de noter qu'aucun produit phytosanitaire ne devra être utilisé pour la gestion de la prairie. Une fauche annuelle sera réalisée et sera retardée pour favoriser la fonctionnalité biodiversité. En effet, les prairies humides sont des sites de nidification de certains oiseaux. Une fauche annuelle après le 20 Mai sera préconisée, aucun véhicule ne circulera sur le site.

Un suivi sera effectué par un intervenant extérieur et sera périodique (2025 et 2031), il consistera à un relevé botanique/faunistique et pédologique.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas s'inscrire dans une démarche évaluation environnementale puisqu'il s'inscrit dans une démarche d'optimisation et non d'augmentation de la production. De plus, le projet se situe dans un paysage agricole et l'impact visuel est négligeable. D'un point de vue environnemental, le projet n'a pas d'impact majeur sur la biodiversité et sur les écoulement des eaux pluviales. Les différentes nuisances possibles (bruit, circulation, vibration, poussière) sont principalement liées à la phase chantier. Des précautions et des mesures de préventions seront à appliquer durant la phase chantier.


Ainsi le projet ne nécessite pas l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	DLE : Aménagement de nouvelles serres Champ Morin	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de masse cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Déclaration PAC 2023 (Plan des parcelles)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Dimensions Ancrage	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

Téledéclaré le 13/05/202

Signature du (des) demandeur(s)